



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Réglementation et stratégie de surveillance phytosanitaire en France

Sous direction de la qualité, de la santé et de la protection des végétaux

agriculture
.gouv.fr
alimentation
.gouv.fr

Atelier Régéfor - juin 2017





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

1. Evolution majeure de la réglementation à horizon 2020



- 1969** : deux directives communautaires concernant le secteur de la pomme de terre
- 1977** : une directive socle → directive 77/93/CEE
- 1993** : instauration du marché unique européen
- 2000** : consolidation de la directive 77/93/CEE et de ses modifications successives en un seul texte → directive 2000/29/CE, et directives spécifiques
- 2016** : nouveau règlement 2016/2031 sur la santé des végétaux
- 14 décembre 2019** : entrée en application du nouveau règlement



Pourquoi ?

- Enjeux : sécurité alimentaire, environnement / qualité de vie, économie.
 - Milliards de végétaux et de produits végétaux déplacés chaque année au sein du marché intérieur, ou importés de pays tiers.
- règles communes au niveau de l'UE en ce qui concerne la production, l'inspection, l'échantillonnage, le contrôle, l'importation, la mise en circulation et la certification du matériel végétal, ainsi que la notification, la détection ou l'éradication des organismes nuisibles
- ...pour garantir le même niveau de protection phytosanitaire au sein de l'UE, et des contrôles équitables pour les opérateurs.



Principales évolutions

- Consolidation du dispositif existant
- Amélioration de la clarté et de la transparence des dispositions : trois grandes catégories d'organismes nuisibles
- Prévention de l'entrée ou de la dissémination des organismes nuisibles
 - Importation et stratégie préventive
 - Passeport phytosanitaire européen
 - Responsabilisation des opérateurs professionnels
 - Renforcement des zones protégées
- DOM : hors du champ d'application du règlement



Priorisation des organismes nuisibles

→ **3 listes d'organismes nuisibles (ON)**

Les **organismes de quarantaine** (OQ)

Les **organismes de quarantaine prioritaires** (OQP)

Les **organismes réglementés non de quarantaine**
(ORNQ)

Les **organismes non réglementés**
(tous les autres par défaut)



Liste en cours d'élaboration au niveau UE...

- **Lutte obligatoire**
- **Plan de surveillance annuelle**
- **Plan d'urgence**
- **Exigences à la production**

Les **organismes de quarantaine** (OQ)

Les organismes de quarantaine prioritaires (OQP)

Les organismes réglementés non de quarantaine
(ORNQ)

Les organismes non réglementés
(tous les autres par défaut)

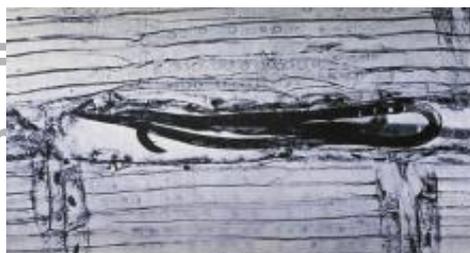


Liste en cours d'élaboration au niveau UE...

- **Lutte obligatoire**
- **Plan de surveillance annuelle**
+
- **Plan d'urgence**
- **Exigences à la production**

Les organismes de quarantaine (OQ)

Les **organismes de quarantaine prioritaires (OQP)**



Les organismes de quarantaine
non réglementés (ONR)

Les organismes non réglementés
(tous les autres par défaut)



Liste en cours d'élaboration au niveau UE...

- ~~Lutte obligatoire~~
- ~~Plan de surveillance annuel~~
- ~~Plan d'urgence~~
- **Exigences à la production**

Les organismes de quarantaine (OQ)

Les organismes de quarantaine prioritaires (OQP)

Les **organismes réglementés non de quarantaine**
(ORNQ)

Les organismes non réglementés
(tous les autres par défaut)



Liste en cours d'élaboration au niveau UE...

- ~~Lutte obligatoire~~
- ~~Plan de surveillance annuel~~
- ~~Plan d'urgence~~
- ~~Exigences à la production~~

Les organismes de quarantaine (OQ)

Les organismes de quarantaine prioritaires (OQP)

Les organismes réglementés non de quarantaine
(ORNQ)

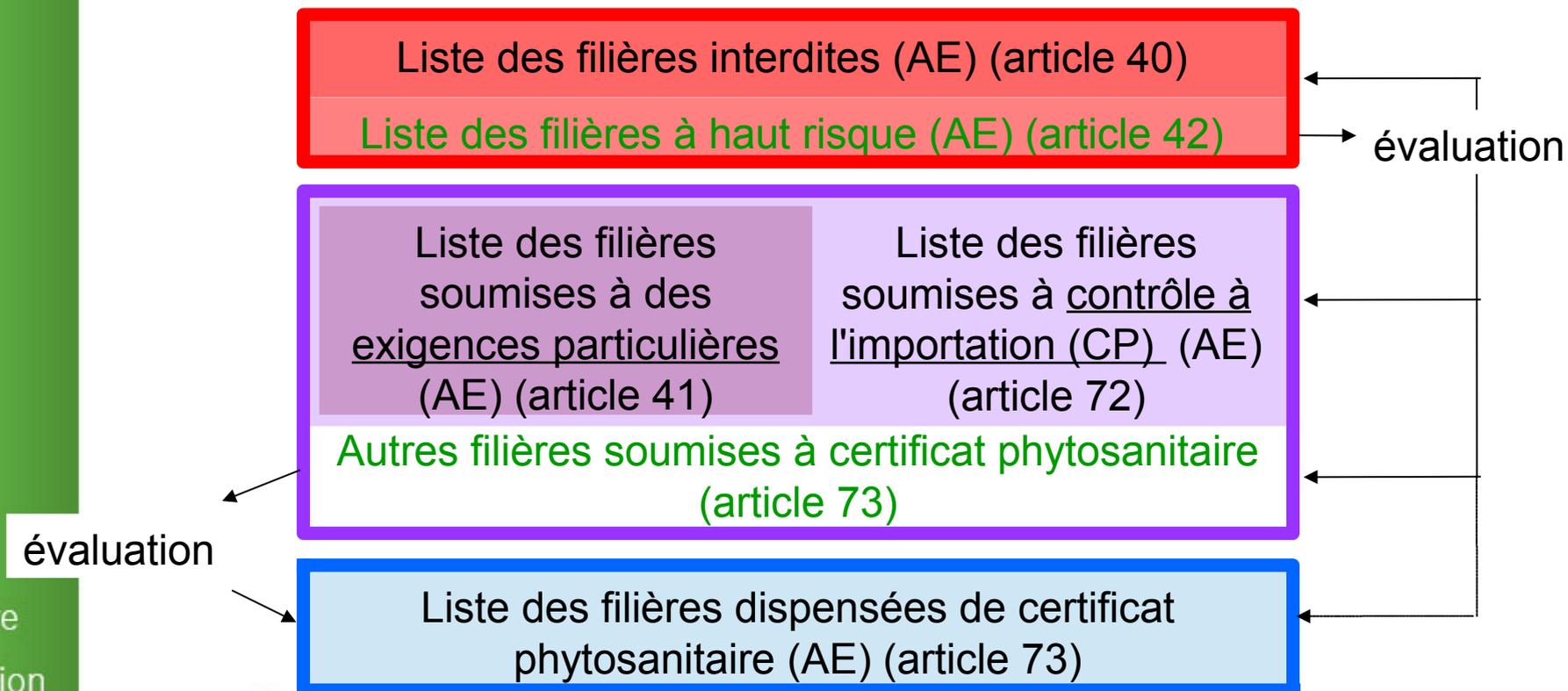
Les **organismes non réglementés**
(tous les autres par défaut)



Importation et stratégie préventive

Les végétaux et produits végétaux seront :

- soit **interdits**,
- soit autorisés et soumis à certificat phytosanitaire,
- soit autorisés et dispensés de certificat phytosanitaire.





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

2. Surveillance en santé des végétaux



- **Trois niveaux de surveillance :**

- Surveillance événementielle (par exemple, veille sur des organismes réglementés hors protocoles dans le cadre de la SBT)
- Surveillance programmée (par exemple, inspections en pépinières)
- Surveillance dans le cadre de foyers (par exemple, surveillance sur quadrats dans les zones délimitées Xylella)

- **Plusieurs dispositifs contribuent à un ou plusieurs niveaux de surveillance :**

Epidémiosurveillance et ENI

PPE

Surveillance mise en œuvre
par les professionnels

Certification des semences et plants

Surveillance de la santé des forêts

Surveillance officielle des
organismes réglementés et
émergents

...

→ chacun avec son pilotage, ses acteurs et son budget propres

Par exemple : épidémiosurveillance Ecophyto → CNE, CRE



Objectifs opérationnels de la future plateforme d'épidémiosurveillance en santé du végétal

Décloisonner les dispositifs de surveillance existants pour des thématiques d'intérêt

→ travail collectif sur les objectifs de surveillance, les protocoles... et les résultats de surveillance

Apporter un **appui méthodologique** aux gestionnaires de dispositif pour améliorer la surveillance

→ évaluation de dispositifs
→ construction collective de protocoles

Contribuer à l'amélioration de l'analyse des **données** et à leur diffusion

→ structuration de bilans sanitaires
→ organisation d'une diffusion large et adaptée



Exemple : GT préfigurateur surveillance *Xylella fastidiosa*

Membres : ANSES, INRA, DGAL, DRAAF/SRAL Corse, DRAAF/SRAL PACA, FranceAgriMer, IFV, Astred'hor, ONF, FNPHP, FNMJ, Val'hor, ACTA, FREDON PACA, FREDON Languedoc-Roussillon, CTIFL, GNIS, APCA, Iteipmai, CIRAD, IRSTEA, Adilva, Uniphor

4 réunions en 2016

Productions :

- refonte note de service surveillance 2016
- article bilan 2015 de surveillance dans Phytoma (mai 2016)

Suites : méthode de surveillance des vecteurs



Xylella fastidiosa bilan de la surveillance en 2015

Face à la bactérie dont plusieurs souches sont mondialement connues comme très nuisibles aux végétaux, que s'est-il passé en France en 2015 ?

PAULINE DE JERPHANION¹⁾, SAOUSSEN JOLDAÏ²⁾, FRANÇOISE POLLAKOFF³⁾, VALÉRIE OLIVIER⁴⁾, BRUNO LEGENDRE⁵⁾, PHILIPPE REYNAUD⁶⁾, PASCAL HENDRIK⁷⁾, ANNE BRONNER⁸⁾, JACQUES GROSMAÏ⁹⁾, JÉRÔME JULIEN¹⁰⁾, GILBERT CHAUVEL¹¹⁾, BERTRAND BOURGOUIN¹²⁾, JEAN-LUC FLOT¹³⁾, AGNÈS POIRIER¹⁴⁾, VÉRONIQUE FAJARDY¹⁵⁾ ET CHARLES MANCEAU¹⁶⁾



Parmi les insectes connus pour se nourrir dans le xylème, se trouvent :
1. *Philaenus spumarius* ou cécopie des prés,
2. *Circulifer tenax* ou cicadelle verte.

Bactérie du xylème de la famille des Xanthomonadaceae, *Xylella fastidiosa* est un organisme nuisible de quarantaine en Europe. Cette bactérie phytopathogène est classée danger sanitaire de catégorie 1 par l'arrêté du 15 décembre 2014 relatif à la liste des dangers sanitaires pour les espèces végétales.

Xylella fastidiosa en Europe en 2013 et 2014
La sous-espèce *paucis* dans les Pouilles
En Europe, le premier foyer a été observé dans le sud de l'Italie sur oliviers en octobre 2013. La superficie de la zone contaminée par des souches de la sous-espèce *paucis*, une des six sous-espèces décrites au sein de l'espèce bactérienne, s'élève à plus de 200 000 ha.

Les souches de la sous-espèce *paucis* présentes dans les Pouilles causent le syndrome de déclin rapide de l'olivier et des dessèchements sur l'amandier, le noyer, le romarin et le laurier rose.

Biologie de *Xylella fastidiosa*
Transmission, hôtes, symptômes
La bactérie *X. fastidiosa*, dont les Américains sont l'ami d'origine, est transmise par des insectes piqueurs-suceurs se nourrissant de la sève brute du xylème. En Europe, certaines espèces de araignées, cicadelles et cigales se nourrissant dans le xylème sont donc des candidats vecteurs (phénotypes 1 et 2).

EN FRANCE, SURVEILLANCES DE 2012 À 2014
Depuis 2012, le Laboratoire de la santé des végétaux (LSV, Anses) réalise des analyses ciblées dans le cadre de la vigilance vis-à-vis de *X. fastidiosa* en France (Tableau 1, page suivante).

En 2012 et 2013, la majorité des prélèvements a été réalisée sur les genres *Coffea* et *Prunus*. En 2014, seize sites foyers déclarés en Italie, près de 33 % des échantillons analysés en France (92 sur 286) venant de végétaux du genre *Olea*. Sur ces trois dernières semaines de 2015, d'accord avec Corse sous le nom de *X. fastidiosa* (plusieurs sous-espèces) a été détectée en France uniquement sur des câstiers importés, sous système d'objets d'importation¹⁷⁾.

RESUME
CONTEXTES - La surveillance de la bactérie *Xylella fastidiosa*, réalisée en France depuis 2012, a été renforcée en 2014 à la suite de la découverte en Italie de la sous-espèce *paucis* qui se montre très nuisible notamment sur l'olivier.

BILAN - Cette surveillance a conduit à des importations de câstiers orientaux (*Prunifolius*), mais aussi à la détection de la sous-espèce multispécifique de la bactérie (et elle aussi) au deuxième semestre de 2015, d'accord avec Corse sous le nom de *X. fastidiosa* (plusieurs sous-espèces) a été détectée en France uniquement sur des câstiers importés, sous système d'objets d'importation¹⁷⁾.

Bilan de 2015 montre une seule espèce végétale touchée en PACA, c'est le polygale à feuilles de myrte (*Pegajola myrsinifolia*). En Corse, on trouve des végétaux contaminés de 18 genres botaniques, qui majoritairement des polygales. L'analyse des oliviers, araignées, végétaux et câstiers roses n'a montré aucune contamination. La surveillance sera renforcée en 2016.

NOTES CLÉS - *Xylella fastidiosa*, bactérie, sous-espèce multispécifique, organisme de quarantaine, surveillance, France, foyer, plante hôte, *Pegajola myrsinifolia*.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Merci !

